

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Sommaire

I. Introduction.....	1
II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles 2017- 2019.....	1
Priorité n° 1 : Développer, en lien avec le Secrétariat général, la construction de parcours de formation adaptés aux profils des agents.....	1
Priorité n° 2 : Développer les formations liées à l'évaluation des politiques culturelles.....	1
Priorité n° 3 : Adapter les compétences des agents aux évolutions du contexte d'intervention.....	1
III. Présentation des principales actions.....	2
IV. Programme prévisionnel détaillé (tableaux annexes).....	5

I. Introduction

Depuis sa création, le plan de formation de la DGCA s'est fixé pour objectif, dans un contexte d'intervention en mutation, de renforcer l'expertise métier des agents de la direction et des services déconcentrés en leur permettant de mieux appréhender les évolutions de leur secteur. En 2018, le plan métier se compose de 26 stages collectifs, qui s'organiseront en 37 sessions pour un public cible de 500 stagiaires, et d'une dizaine de formations métiers individuelles. La direction disposera en termes de crédits de formation métiers d'un budget de 50 000 € au titre de l'année 2018.

II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles 2017- 2019

L'offre proposée au catalogue s'inscrit dans le cadre des trois orientations pluriannuelles fixées pour la DGCA qui sont :

Priorité n° 1 : Développer, en lien avec le Secrétariat général, la construction de parcours de formation adaptés aux profils des agents

Priorité n° 2 : Développer les formations liées à l'évaluation des politiques culturelles

Priorité n° 3 : Adapter les compétences des agents aux évolutions du contexte d'intervention

Présentation du plan de formation 2018

III. Présentation des principales actions

Priorité n°1 : Développer, en lien avec le Secrétariat général, la construction de parcours de formation adaptés aux profils des agents

Pour l'ensemble des formations transversales d'administration générale, la direction générale de la création artistique s'appuie sur les formations proposées par le Secrétariat général du ministère.

La DGCA veille à inciter et faciliter l'accès de ses personnels aux formations mises en œuvre par le Secrétariat général. Un entretien individuel de formation, qui a lieu dès la prise de fonction, est proposé à chaque nouvel arrivant pour lui permettre de bénéficier d'un parcours de formations transversales et métiers visant à faciliter l'adaptation à ses nouvelles fonctions.

Management

Les formations management font l'objet d'un intérêt particulier de la part de la direction. Chaque nouvel encadrant au sein de la direction se voit proposer un parcours managérial adapté à son profil. Dans le cadre de la démarche de double labellisation « Diversité / Égalité » menée par le ministère, la DGCA a incité l'ensemble des cadres à suivre la formation « *Égalité, diversité au cœur du management* » mise en place pour les encadrants du ministère. Plus d'un tiers des encadrants de la DG ont été formés en 2017 et la direction compte poursuivre, dans le courant de l'année 2018, l'effort de sensibilisation à la diversité, à la prévention et au traitement des discriminations.

Tutelle des opérateurs

Dans le champ de l'exercice de la tutelle des opérateurs de l'État, une attention particulière est portée au développement des compétences des chargés de tutelle de la direction en matière de pilotage des opérateurs. Cet objectif fait écho à l'une des priorités interministérielles de formation fixée par la DGAFP dont l'objectif est de développer les compétences des services de tutelle dans le pilotage de leurs opérateurs et de leurs agences. Chaque nouveau chargé de tutelle suit l'ensemble du parcours de formation proposé par le SG. La DGCA complète ce cursus par une formation relative aux questions sociales dans les EPIC, déjà organisée en 2017 et qui sera rééditée en 2018.

Par ailleurs, grâce à l'appui du Secrétariat général, la DGCA a pu proposer aux gestionnaires de subventions en administration centrale une formation dédiée aux méthodes de calculs des coûts pour l'élaboration des conventions financées sur les crédits d'investissement. La prise en compte par le prestataire des problématiques spécifiques du secteur de la création a particulièrement été saluée par l'ensemble des stagiaires qui souhaitent pouvoir de nouveau bénéficier de formations ciblées sur ce domaine.

Post-recrutement

La DGCA travaille avec le Secrétariat général à la mise en place de parcours de formation post-recrutement à l'attention des agents relevant de son périmètre sectoriel. À l'instar de la formation proposée aux lauréats du concours d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC) en 2016 (et qui sera de nouveau organisée dans le cadre du concours réservé Sauvadet en 2018), un séminaire de formation à destination des professeurs d'écoles d'art sera programmé dans le courant du 1^{er} trimestre 2018. La définition des contenus de cette formation est en cours d'élaboration avec la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la DGCA ainsi que des directeurs d'école d'art en

Présentation du plan de formation 2018

région. Une réunion entre le SG, la DGCA et la DGP est prévue pour réfléchir sur un programme de formation qui intégrerait des fondamentaux communs aux professeurs en écoles d'art et en écoles d'architecture.

Nouveauté 2018

À la demande des établissements dont elle assure la tutelle, la DGCA proposera un module de formation relatif au pilotage de projet en lien avec un artiste. Cette formation, destinée aux techniciens d'art de l'établissement public Cité de la Céramique Sèvres et Limoges et du Mobilier national, aura pour objectif de familiariser les agents à l'organisation en mode projet et de leur donner les outils de pilotage, de suivi et de communication nécessaires à la mise en œuvre des projets artistiques auxquels ils collaborent.

Enfin, et pour répondre aux attentes des agents affectés en Outre-Mer qui souhaitent suivre les formations métiers du secteur création, la DGCA envisage de mettre en place en 2018 une formation intégrant les principales thématiques du plan de formation et qui pourrait être dispensée par les formateurs internes de la direction dans les territoires ultra-marins (Loi LCAP ; nouveaux dispositifs de labellisation des entreprises culturelles, contrat régionaux de filière de musiques actuelles, structuration de l'enseignement supérieur, éducation artistique et culturelle, etc.)

Priorité n°2 : Développer les formations liées à l'évaluation des politiques culturelles

Renforcer une vision et une méthodologie communes de l'évaluation des politiques culturelles est un des enjeux majeurs de formation pour la DGCA qui souhaite donner aux agents les outils nécessaires à la pratique de l'évaluation quantitative et qualitative leur permettant de mesurer la pertinence des moyens mis en œuvre au regard des objectifs poursuivis.

La direction tient à doter les agents en charge de l'évaluation et de la tutelle des établissements publics, des outils nécessaires à l'analyse et au suivi des structures. Cet objectif vise à développer les compétences des services de tutelle dans le pilotage de leurs opérateurs et de leurs agences. C'est ainsi que pour accompagner le cursus « tutelle » proposé par le Secrétariat général, la direction met également en place, depuis quelques années, un stage dédié à l'analyse budgétaire et comptable des entreprises culturelles. Un module d'approfondissement sera organisé en 2018 à la demande des stagiaires.

Un cursus de formation spécifique, construit autour de thématiques comme la construction d'indicateurs de performance pour les conventions pluriannuelles d'objectifs ou encore l'évaluation participative, sera proposé aux inspecteurs en 2018. L'élaboration de ce cursus se fera en lien avec le service de l'inspection.

Priorité n° 3 : Adapter les compétences des agents aux évolutions du contexte d'intervention

Cette orientation répond à divers objectifs qui se déclinent comme suit :

Renforcer les connaissances juridiques relatives au domaine de la création : il s'agit de proposer aux agents des parcours thématiques composés de modules de formation qui leur permettront de compléter leurs connaissances juridiques dans leur secteur spécifique.

Dans le secteur du spectacle vivant : la DGCA continuera son effort de formation auprès des gestionnaires de licences d'entrepreneurs du spectacle en DRAC en programmant une

Présentation du plan de formation 2018

actualisation du stage relatif aux règles du droit du travail et de la protection sociale dans le secteur culturel ainsi que la formation au logiciel ATALIE.

Dans le secteur des arts plastiques : la DGCA rééditera en 2018 le stage relatif à l'actualité de la commande publique et du dispositif du 1 % artistique et proposera également une formation relative au statut social et fiscal de l'artiste auteur.

Mieux appréhender les enjeux liés aux mutations du champ de la création : dans cette perspective, huit stages sont programmés cette année à destination des conseillers sectoriels, des inspecteurs de la création et des chargés de mission au sein des délégations sectorielles mais aussi des personnels d'établissements :

– « *Impacts de la loi LCAP sur le secteur création* » : ce stage dresse le panorama des évolutions apportées par la loi LCAP dans le périmètre d'activité de la DGCA.

– « *Les contrats régionaux de filière de musiques actuelles* » : cette formation s'adresse aux conseillers musique en DRAC ainsi qu'aux agents de la DGCA et de la DGMIC ; elle vise à expliquer la mise en œuvre des contrats régionaux de filière de musiques actuelles.

– « *Économie sociale et solidaire dans le champ de la création* » : cette formation répond à une demande portée par les conseillers sectoriels en DRAC, qui sont très sollicités sur ces questions au sein de leurs territoires et désireux d'être formés sur ces nouveaux modèles économiques et le fonctionnement du financement participatif.

– « *Les enjeux relatifs au domaine des métiers d'art, du design et de la mode* » : il s'agira de mettre en relief la complémentarité des politiques de soutien à l'emploi dans les territoires avec les politiques de soutien à la création portées par la DGCA.

– « *Les dispositifs d'échanges internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur* » : mise en place à la demande des agents en charge des programmes d'échanges à l'international, l'objectif de cette formation est d'appréhender de manière pratique les dispositifs d'aides à l'international existants pour permettre aux personnels d'accompagner au mieux les étudiants dans leurs projets.

- « *Formation relative aux arts du mime et du geste* » : chaque année, la direction propose aux agents une formation dédiée à une esthétique particulière. Après le cirque, les arts de la rue et la danse, c'est au tour des arts du mime et du geste d'être à l'honneur en 2018 pour sensibiliser les conseillers et les amener à exercer leur regard critique sur ce champ artistique.

– Une formation relative à l'éducation artistique et culturelle sera également mise en place en 2018. Le contenu de cette formation sera élaboré en lien avec la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le SG. Compte tenu de la priorité gouvernementale en la matière, l'enjeu est de présenter aux agents les modalités d'ingénierie des actions artistiques et culturelles dans les structures.

– Enfin, la DGCA poursuivra en 2018 ses actions de formations relatives aux droits culturels en proposant un séminaire relatif à l'approche juridique des droits culturels. Un cycle de formations thématiques complétera cette proposition. Les contenus sont en cours d'élaboration grâce aux apports et propositions du groupe de travail dédié à la question des droits culturels mis en place à la DGCA.

Présentation du plan de formation 2018

Informé des impacts des réformes réglementaires relatives au domaine de la création : à ce titre, le stage consacré à la « *structuration de l'enseignement supérieur dans le champ de la création* » sera de nouveau proposé en 2018 et mettra l'accent sur les récentes évolutions relatives au secteur.

- « *Les nouveaux dispositifs de labellisation et de contractualisation des structures du spectacle vivant et des arts plastiques* » : 5 sessions de ce stage ont déjà été organisées en 2017 (dont trois à Paris et deux en région) il s'agit ici de présenter aux agents des DRAC les évolutions apportées par la loi LCAP, de connaître le cadre juridique des structures labellisées et conventionnées et de maîtriser les nouvelles procédures.
- « *Approche juridique du statut de l'amateur* » : l'objectif est de clarifier ce statut au regard de la loi (et plus précisément du décret du 10 mai 2017) qui encadre le recours aux amateurs dans le cadre de spectacles vivants.

Accompagner la transformation numérique du secteur : la DGCA souhaite poursuivre ses efforts de formation à destination de ses agents en rééditant le stage relatif aux enjeux contemporains de la culture numérique. Pour compléter cette proposition, la direction programmera également en 2018 un cycle de formation intitulé « *conception et mise en œuvre de projets numériques innovants* » qui s'inscrit dans la continuité du projet « *Matrice Art* » dans lequel ont collaboré des programmeurs informatiques, des responsables culturels et des étudiants d'art de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) et de l'ENSA Cergy autour de projets innovants dans le domaine de la création artistique, de la diffusion et de la médiation.

Proposer des parcours de formations individuelles pour répondre à des besoins métiers spécifiques : la complémentarité de l'offre de formation du Secrétariat général et de l'offre métiers proposée par la direction permet aux agents de construire des parcours de formation facilitant l'adaptation aux évolutions de leurs missions. Toutefois, la spécificité et la diversité de leur champ de compétences implique la prise en charge de formations individuelles métiers de plus en plus ciblées. À ce stade, une dizaine de formations individuelles métiers ont été identifiées dans les comptes-rendus d'entretien de formation et seront prises en charge.

IV. Programme prévisionnel détaillé (tableaux annexes)